

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2024

DELIBERATION N° 12 : Plan d'actions « secrétaires de mairie » : conventions pour la formation de secrétaires de mairie remplaçants (intérimaires)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 12 mars 2024

Étaient présents : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROUSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-François RENOUX.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP

Étaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Fabrice MICHELET, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Michel ROY, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Monsieur DARBON, trésorier - excusé

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration que la 15^{ème} session de formation de secrétaires de mairie remplaçants (ou intérimaires / itinérants) aura lieu entre le 2 avril et le 28 juin 2024.

A cet effet, il est proposé au Conseil d'administration de valider les conventions de partenariats ci-après.

1. Convention de partenariat avec le CNFPT

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) est un partenaire historique de la formation, d'abord financièrement, puis d'un point de vue logistique (comme c'est le cas pour la collaboration avec France Travail).

Une nouvelle convention de partenariat, dont le projet a été présenté en Conseil d'administration, est proposée pour actualiser les modalités et les conditions d'engagement respectives du CNFPT et du CDG79, et notamment :

- Pour le CDG79 : réaliser la saisie de données sur les logiciels utilisés par les différents partenaires, assurer le financement de ce dispositif pour les cas où aucun dispositif de financement n'existerait au niveau régional et assurer le lien entre le stagiaire, le tuteur et la collectivité d'accueil pendant les stages pratiques.
- Pour le CNFPT : assurer le montage, le portage et le suivi du dossier de financement pour le cas où un financement régional est possible, et assurer l'identification, le recrutement, la rémunération, le suivi de la relation et la coordination avec les intervenants, sur l'ensemble des thématiques traitées pendant la formation théorique.

2. Convention avec le SIEDS

Monsieur le Président indique au Conseil d'administration que le CDG79 et le SIEDS souhaitent organiser, pour la première fois, un module de découverte et de prise en mains du SIGIL (système d'information géographique d'intérêt local), afin de permettre aux stagiaires d'utiliser, au sein de leurs collectivités d'accueil, la base de données du cadastre.

Le SIEDS accueillera les stagiaires, en demi-journées (3 heures), par groupe de 10 stagiaires au sein de son établissement, situé au 14 rue Notre-Dame à Niort (salle informatique dotée de 10 postes).

Ce module de pratique du SIGIL sera animé par un technicien SIGIL du SIEDS.

Cette convention, dont le projet est annexé à la présente note, est consentie à titre gracieux.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention de partenariat avec le CNFPT pour actualiser les modalités et les conditions d'engagement respectives du CNFPT et du CDG79, et notamment :

- Pour le CDG79 : réaliser la saisie de données sur les logiciels utilisés par les différents partenaires, assurer le financement de ce dispositif pour les cas où aucun dispositif de financement n'existerait au niveau régional et assurer le lien entre le stagiaire, le tuteur et la collectivité d'accueil pendant les stages pratiques ;
- Pour le CNFPT : assurer le montage, le portage et le suivi du dossier de financement pour le cas où un financement régional est possible, et assurer l'identification, le recrutement, la rémunération, le suivi de la relation et la coordination avec les intervenants, sur l'ensemble des thématiques traitées pendant la formation théorique.

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

- ACCEPTE la convention de partenariat avec le SIEDS pour l'organisation d'un module de découverte et de prise en mains du SIGIL (système d'information géographique d'intérêt local), afin de permettre aux stagiaires d'utiliser, au sein de leurs collectivités d'accueil, la base de données du cadastre ;

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



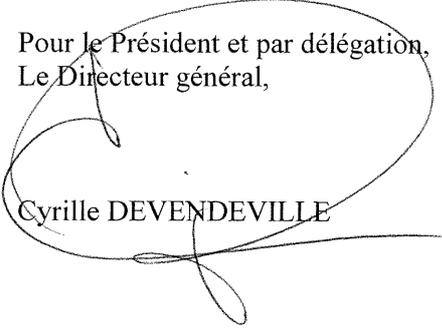
Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **10 AVR. 2024**
Accusé réception le : **10 AVR. 2024**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **10 AVR. 2024**
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : **10 AVR. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Cyrille DEVENDEVILLE